RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe le public que, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est procédé à un appel à candidature pour l'exploitation des emplacements nus suivants :

N°de LOT	Lieu	Surface disponible	Туре	Activité	Attribution
1	Halte de Cassy	100 m²	Journalière	Marchand ambulant	Arrêté Municipal
2	Esplanade de Cassy	100 m ²	Saisonnière	Restauration sur place ou à emporter ou activités nautiques	Convention
3	Esplanade de Cassy	20 m²	Saisonnière	Sportive/ludique	Convention
4	Esplanade de Cassy	8565 m²	Journalière	Manifestations, salons	Convention
5	Plage Suzette	20 m²	Journalière	Restauration sur place ou à emporter	Arrêté Municipal
6	Bassin de baignade	20 m²	Journalière	Restauration sur place ou à emporter	Arrêté Municipal
7	Bassin de baignade	200 m²	Saisonnière	Restauration sur place ou à emporter	Convention
8	Place de Courcy	1000 m²	Saisonnière	Foraine	Convention
9	Place de Courcy	7500 m²	Journalière	Manifestations, salons	Convention
10	Parking 5 avenue de la République	20m²	Journalière	Restauration à emporter, marchand ambulant	Arrêté Municipal
11	Parking salle de quartier Blagon	20 m²	Journalière	Restauration à emporter, marchand ambulant	Arrêté Municipal

Candidature : le dossier de candidature est à demander sur l'adresse e-mail odp@ville-lanton.fr ou à retirer à la Maison des associations sis au n°25 avenue David de Vignerte 33138 LANTON.

Date de retrait du dossier : à partir du 24/02/2025

Date limite de dépôt du dossier : le 17/03/2025

Les candidatures devront être remises sous pli cacheté, portant la mention « Appel à candidature pour l'occupation duDomaine Public », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante: Service de la commande publique, Mairie de Lanton 18 avenue de la Libération – 33138 Lanton.

Article 1 - Choix du site

Le demandeur ne pourra faire acte de candidature que pour **un seul** emplacement nu/lot sur le domaine public de Lanton. Il devra mentionner son choix dans son dossier de candidature. Il ne peut se présenter à la fois en nom propre et en qualité de représentant d'une société.

Article 2 - Pièces du dossier d'appel à candidature

- Un avis d'appel à candidature
- Le présent règlement de la procédure d'appel à candidature avec annexe (plans)
- Un formulaire de demande d'occupation du Domaine Public
- L'arrêté municipal Portant réglementation relative aux conditions d'octroi des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Communal, permettant l'identification des AOT

Article 3 - Justification et présentation des candidatures

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française et les éléments monétaires en Euro. Il comprendra les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'occupation du Domaine Public complété, daté et signé.
- Une note du candidat (business plan) présentant les éléments suivants :
- La nature du projet : définition du concept, descriptif détaillé des investissements, des équipements liés à l'activité, des produits proposés (ingrédients, origine, qualité), du projet d'aménagement de l'espace de vente (photos, illustrations...), des mesures en faveur du respect de l'environnement (mode de production, de gestion des déchets, ...), des mesures pour l'entretien courant et la maintenance des équipements,
- Les moyens financiers : tarifs proposés à la clientèle, compte d'exploitation prévisionnel faisant apparaitre l'ensemble des charges et des recettes,
- Les références propres du candidat ainsi qu'un curriculum vitae permettant d'apprécier son expérience professionnelle et sa qualification, les moyens humains mis en œuvre (nombre, qualification, expérience).
- Pièce d'identité.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3). Le candidat n'ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande ; l'extrait devra être fourni avant la décision d'attribution.
- Garanties financières (bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ou avis d'impôt sur les revenus des trois dernières années si le candidat ne dispose pas de comptabilité).
- Certificat d'inscription au registre de la profession (chambre de commerce etc......) ou au registre du commerce (K-Bis de moins de 3mois) et carte de marchand ambulant pour les candidats résidant hors du territoire communal.
- Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales(pour les candidats exerçant déjà une activité).
- Attestation d'hygiène alimentaire.
- Attestation d'assurance et contrôle technique pour les véhicules aménagés.
- Le règlement de la procédure d'appel à candidature paraphé, daté et signé.
- Le projet de Convention d'Occupation Temporaire (le cas échéant) valant conditions d'exploitation paraphé, daté et signé ou l'arrêté attributif notifié.

Les attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle sont à fournir au plus tard à la date de notification.

Article 4 - Jugement des candidatures

Les candidatures seront appréciées sur la base de l'ensemble des pièces demandées à l'article 3 du règlement de la procédure d'appel à candidature.

La commune de Lanton procédera à un classement des candidats en fonction des notes attribuées à chacun d'entre eux et en application dans l'ordre décroissant, des critères de choix suivants :

- Appréciation du projet (qualité des produits, concept innovant, non représenté, périodicité d'occupation...)
- Capacité financière du candidat (Compte d'exploitation prévisionnel, tarifs appliqués...)
- Intérêt esthétique, hygiène et respect de l'environnement
- Capacité professionnelle (expérience, qualifications, références) du candidat, de son équipe

Toute variante aux termes et conditions de l'entier dossier d'appel à candidature ne sera pas recevable. Il en est de même pour la candidature d'une personne physique ou morale ayant une dette financière envers la Ville de Lanton.

La Ville de Lanton se réserve la possibilité de mettre en œuvre des entretiens avec le jury (membres de la Commission ad hoc de la Ville).

Article 5 - Conditions d'envoi et de remise des candidatures

5.1 - Conditions d'obtention des documents

Un exemplaire du dossier d'appel à candidature est remis à chaque candidat à titre gratuit. Deux possibilités pour obtenir le dossier d'appel à candidature :

- Il peut être demandé sur odp@ville-lanton.fr
- Il peut être retiré à l'adresse suivante :

Maison des Associations et de la Jeunesse, 25 avenue David de VIGNERTE – 33138 Lanton Du lundi au vendredi de 09h à 17h.

5.2 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

La remise des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.

Les candidatures devront être remises sous pli cacheté, portant la mention « **Appel à candidature pour l'occupation duDomaine Public** », soit contre récépissé ou envoyées par la Poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante:

Service de la commande publique, Mairie de Lanton - 18 avenue de la Libération - 33138 Lanton

5.3 - Date limite de remise des candidatures

Le 17/03/2025 à midi

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées cidessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Article 6 - Indemnisation

Les candidats non retenus à l'issue du présent appel à candidature ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

(Article 7 - Renseignements complémentaires)

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude de leur dossier, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des candidatures une demande par voie électronique àl'adresse mail suivante : odp@ville-lanton.fr

Une réponse sera alors adressée par voie électronique uniquement à tous les candidats ayant retiré un dossier et communiquéleur adresse mail.

Nom:	Prénom :
Adresse:	
Téléphone :	e-mail :
Date :	Signature :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATIONTEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1 - Identifica	ation du cand	aldat)		L.	e candidat agit	en nom propre	
Nom							
Prénom							
Adresse							
Téléphone			E-mail.				
			Le	candidat agit er	n qualité de rep	résentant d'un	e société
Nom de la structure							
Forme juridique.				N° Siret			
Nature de l'activité							
Nom, prénom, q légal							
Adresse Téléphone							
2 - Type de	demande						
Première o	demande		Renouvellem	nent			
3 - Descript	if de la dema	inde					
Activité propos							
Type de structu							
Véhicule a	ménagé	Stand	/ Etalage sous ¡	oarasol			
			à préciser				
			p. 00.001				
<u> </u>					.,		
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanch

Matin (8h-12h)				
Après-midi (12h-18h)				
Soirée (à partir de 18h)				

IDENTIFICATION DES LOTS

Choix du lot (cocher une seule case)

N°de LOT	Lieu	Surface disponible	Туре
	Halte de Cassy	100 m ²	Journalière
\square_2	Esplanade de Cassy	100 m ²	Saisonnière
\square_3	Esplanade de Cassy	20 m ²	Saisonnière
4	Esplanade de Cassy	8565 m ²	Journalière
\square_5	Plage Suzette	20 m ²	Journalière
\square_6	Bassin de baignade	20 m ²	Journalière
\square_7	Bassin de baignade	200 m²	Saisonnière
□ 8	Place de Courcy	1000 m ²	Saisonnière
9	Place de Courcy	7500 m ²	Journalière
<u></u>	Parking 5 avenue de la République	20m²	Journalière
11	Parking salle de quartier Blagon	20 m ²	Journalière

4 - Engagement du candidat	
Le candidat déclare agir : en nom propre	en qualité de représentant d'une société.
Le candidat atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours de ce pour des infractions relatives au Code du travail, au Code pénal et au C	•
Le candidat s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la conv générales d'occupation du domaine public de la Ville de Lanton.	rention et de l'arrêté municipal, qui fixe les conditions
Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation afférente à sor qui lui ont été délégués par délibération du Conseil Municipal n° 04-01 c	·
Le candidat s'engage à respecter la règlementation applicable à son ac d'autorisations administratives, de déclarations sociales	civité, notamment en matière d'hygiène, de sécurité,
Le candidat s'engage à respecter l'emprise et la destination de l'emplace attributif.	ement telles que précisées dans la Convention ou l'arrêté
Le candidat prend acte du fait que l'occupation est autorisée à titre pers précaire et révocable.	onnel et que l'autorisation est non transmissible,
Le candidat est informé que des contrôles pourront être réalisés en vue	de s'assurer de bonne exécution des prescriptions.
Le candidat autorise la Ville de Saint-Leu à collecter et à traiter ses donr demande.	nées personnelles dans le cadre de la présente
Je soussigné(e),de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de l'e de petite restauration à emporter. Je certifie exacts les renseignements d'occupation temporaire du domaine public.	xploitation d'un emplacement pour exercer une activité
	Fait à
	Le
	Signature

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER LE 17 Mars 2025 À 12H00

Dans le cadre de l'étude des candidatures, la Ville de Lanton est amenée à collecter des données personnelles. La finalité du traitement effectué est donc de pouvoir effectuer un choix objectif entre les différents candidats et de pouvoir justifier à toute autorité compétente de la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression des informations qui les concernent. Pour ces démarches, il convient de s'adresser au Délégué à la Protection des Données, soit via l'adresse électronique suivante : odp@mairie-lanton.fr, ou soit par voie postale (Délégué à la Protection des Données de la Commune de Lanton 25 avenue David de VIGNERTE 33138 Lanton).

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données, tout usager a le droit de demander la limitation du traitement ou d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL, (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22 www.cnil.fr).

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Le formulaire de demande d'occupation du Domaine Public complété, daté et signé.
 - Une note du candidat présentant les éléments suivants :
 - la nature du projet : définition du concept, descriptif détaillé des investissements, des équipements liés à l'activité, des produits proposés (ingrédients, origine, qualité), du projet d'aménagement de l'espace de vente (photos, illustrations...), des mesures en faveur du respectde l'environnement (mode de production, de gestion des déchets, ...), des mesures pour l'entretien courant et la maintenance des équipements,
 - les moyens financiers : tarifs proposés à la clientèle, compte d'exploitation prévisionnel faisantapparaitre l'ensemble des charges et des recettes,
 - les références propres du candidat ainsi qu'un curriculum vitae permettant d'apprécier sonexpérience professionnelle et sa qualification, les moyens humains mis en œuvre (nombre,qualification, expérience)
 - Photocopie de la pièce d'identité.
 - Extrait de casier judiciaire (bulletin N°3). Le candidat n'ayant pas réceptionné le document avant la date limite de remise, devra fournir une copie du récépissé de la demande ; l'extrait devra être fourni avant la décision d'attribution.
 - ➤ Certificat d'inscription au registre de la profession (Chambre des métiers...) ou au registre du commerce(K-Bis de moins de 3 mois) et carte de marchand ambulant.
 - Garanties financières (bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ou avis d'impôt sur les revenus des trois dernières années si le candidat ne dispose pas de comptabilité).
 - Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée attestant que le candidat a satisfait aux obligationsfiscales et sociales (Pour les candidats exerçant déjà une activité).
 - > Attestation d'hygiène alimentaire.
 - Attestation d'assurance et contrôle technique pour les véhicules aménagés.
 - Le règlement de la procédure d'appel à candidature paraphé, daté et signé.
 - La convention (le cas échéant) valant conditions d'exploitation paraphé, daté et signé ou l'arrêté attributif notifié.

Le candidat pourra compléter le dossier avec les documents qu'il jugera nécessaires à la valorisation de son projet (attestations de formations...).